

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI



DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT	INSERTIONS LÉGALES
1 an (à compter du 1 ^{er} janvier) tarifs toutes taxes comprises :	la ligne hors taxe :
Monaco, France métropolitaine 340,00 F	Grefe Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) 39,00 F
Etranger 420,00 F	Gérances libres, localions gérances 42,00 F
Etranger par avion 520,00 F	Commerces (cessions, etc ...) 44,00 F
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule 160,00 F	Société (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc ...) 46,00 F
Changement d'adresse 8,00 F	
Microfiches, l'année 450,00 F	
(Remise de 10 % au-delà de la 10 ^e année souscrite)	

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

- Ordonnance Souveraine n° 12.153 du 28 janvier 1997 portant nomination d'un Inspecteur à l'Office des Téléphones (p. 290).*
- Ordonnance Souveraine n° 12.155 du 28 janvier 1997 portant nomination d'un Attaché à la Direction de la Sécurité Publique (p. 290).*
- Ordonnance Souveraine n° 12.161 du 28 janvier 1997 portant nomination d'un Nettoyeur au Musée d'Anthropologie Préhistorique (p. 291).*
- Ordonnance Souveraine n° 12.179 du 25 février 1997 portant nomination d'un Consul Honoraire de la Principauté à Bangkok (Thaïlande) (p. 291).*
- Ordonnance Souveraine n° 12.180 du 25 février 1997 autorisant un Consul Honoraire de la République de Maurice à exercer ses fonctions dans la Principauté (p. 291).*
- Ordonnance Souveraine n° 12.181 du 25 février 1997 autorisant un Consul Honoraire des Bahamas à exercer ses fonctions dans la Principauté (p. 292).*

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 97-81 du 3 mars 1997 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un commis-décompteur au Service des Prestations Médicales de l'Etat (p. 292).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 97-35 d'un géomètre au Service des Travaux Publics (p. 293).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Locaux vacants (p. 293).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Valeurs d'usage (p. 293).

DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Tableau de l'Ordre des Médecins (p. 294).

Liste des médecins spécialistes qualifiés et médecins compétents exclusifs (p. 295).

Personnel médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 295).

Inscriptions au tableau annexe de l'Ordre des Médecins (p. 296).

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (p. 297).

Tableau de l'Ordre des Pharmaciens (p. 298).

Liste des professions d'auxiliaires médicaux (p. 300).

Personnes assimilées, à titre personnel, et exceptionnel, vis-à-vis de la Sécurité Sociale, à des auxiliaires médicaux (p. 300).

Autre profession relative à la santé (p. 300).

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement d'une sténodactylographe au Greffe Général (p. 301).

MAIRIEOccupation de la voie publique - Grand Prix de Monaco Historique - 55^{ème} Grands Prix Automobile de Monaco (p. 301).

Avis de vacances n° 97-33 à n° 97-35 d'emplois de gardienne de chalet de nécessité au Service Municipal d'Hygiène (p. 301).

INFORMATIONS (p. 302)

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 304 à p. 314)

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 12.153 du 28 janvier 1997 portant nomination d'un Inspecteur à l'Office des Téléphones.

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 octobre 1996 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Olivier DORATO est nommé dans l'emploi d'Inspecteur à l'Office des Téléphones et titularisé dans le grade correspondant à compter du 26 août 1996.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 12.155 du 28 janvier 1997 portant nomination d'un Attaché à la Direction de la Sûreté Publique.

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 octobre 1996 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Carole LEVEUGLE est nommée dans l'emploi d'Attaché à la Direction de la Sûreté Publique et titularisée dans le grade correspondant à compter du 26 août 1996.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 12.161 du 28 janvier 1997 portant nomination d'un Nettoyeur au Musée d'Anthropologie Préhistorique.

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 juillet 1996 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Arlette BELLANDO, épouse LOPEZ, est nommée dans l'emploi de Nettoyeur au Musée d'Anthropologie Préhistorique et titularisée dans le grade correspondant à compter du 24 juin 1996.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 12.179 du 25 février 1997 portant nomination d'un Consul Honoraire de la Principauté à Bangkok (Thaïlande).

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et Notre ordonnance n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des Consuls ;

Vu Notre ordonnance n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Sribhumi SUKHANETR est nommé Consul Honoraire de Notre Principauté à Bangkok (Thaïlande).

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq février mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 12.180 du 25 février 1997 autorisant un Consul Honoraire de la République de Maurice à exercer ses fonctions dans la Principauté.

**RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la Commission Consulaire en date du 16 décembre 1996, par laquelle M. le Président de la République de Maurice a nommé M. Michel GRAMAGLIA, Consul Honoraire de la République de Maurice à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Michel GRAMAGLIA est autorisé à exercer les fonctions de Consul Honoraire de la République de Maurice dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq février mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 12.181 du 25 février 1997 autorisant un Consul Honoraire des Bahamas à exercer ses fonctions dans la Principauté.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission Consulaire en date du 23 décembre 1996 par laquelle M. le Ministre des Affaires Etrangères du Commonwealth des Bahamas a nommé M. le Comte NICCOLO CAISSOTTI di CHIUSANO, Consul Honoraire des Bahamas à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Comte NICCOLO CAISSOTTI di CHIUSANO est autorisé à exercer les fonctions de Consul Honoraire des Bahamas dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq février mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 97-81 du 3 mars 1997 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un commis-décompteur au Service des Prestations Médicales de l'État.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 février 1997 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un commis-décompteur au Service des Prestations Médicales de l'État (catégorie B - indices extrêmes 283/373).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être âgé de 35 ans au moins ;
- justifier d'un niveau d'études s'établissant à deux années d'études supérieures après le baccalauréat ;
- posséder une bonne expérience en matière d'assurance maladie obligatoire.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

Le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, ou son représentant, Président ;

- MM. Didier GAMERDINGER, Directeur Général du Département de l'Intérieur ;
Edgard ENRICI, Adjoint au Secrétaire Général du Ministère d'Etat ;
- M^{me} Agnès PUONS, Chef du Service des Prestations Médicales de l'État ;
- M. Patrick BATTAGLIA, représentant des fonctionnaires auprès de la Commission paritaire compétente ou M. Patrick LAVAGNA, suppléant.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée, et de celles de l'ordonnance du 30 mars 1865 sur le serment des fonctionnaires.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'État et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Le Ministre d'État,
M. LEVEQUE.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine des avis de recrutement.

Avis de recrutement n° 97-35 d'un géomètre au Service des Travaux Publics.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste de géomètre sera vacant au Service des Travaux Publics à compter du 15 avril 1997.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 400/520.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 35 ans au moins ;
- être titulaire d'un diplôme de géomètre expert foncier décerné par l'Institut de topométrie du Conservatoire National des Arts et Métiers ;
- justifier d'une expérience professionnelle de dix années minimum en matière de topographie ;
- posséder de bonnes connaissances en matière de dessin assisté par ordinateur (DAO).

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de recrutements visé ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les candidats retenus seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Locaux vacants.

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988 modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation sont informées de la vacance des appartements suivants :

- 9, rue Malbousquet - 3^{ème} étage à droite, composé de 2 pièces, cuisine, salle de bains.

Le loyer mensuel est de 7.500 F.

Le délai d'affichage de cet appartement court du 24 février au 15 mars 1997.

- 27, rue de Millo - 4^{ème} étage mansardé, composé de 2 pièces, cuisine, bains, w.c., buanderie.

Le loyer mensuel est de 3.000 F.

Le délai d'affichage de cet appartement court du 26 février au 17 mars 1997.

Les personnes protégées intéressées par ces offres de location devront notifier leur candidature au propriétaire ou à son représentant déclaré, pendant ce délai d'affichage, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le même délai, elles doivent en aviser le Service du Logement.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Valeurs d'usage courant.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste fait savoir que les timbres commémoratifs composant la série ci-après détaillée, émis le lundi 11 mars 1996, dans le cadre de la première partie du programme philatélique 1996, sont devenus des valeurs d'usage courant à compter du lundi 3 mars 1997 :

Série Musée des Timbres & des Monnaies

HOMMAGE À S.A.S. LE PRINCE RAINIER III DE MONACO

- 10,00 : Violet
- 15,00 : Rouge
- 10,00 : Bleu

Déjà en vente auprès des bureaux de poste, des guichets philatéliques et des négociants en timbres-poste de la Principauté de Monaco, cette série le sera également auprès des points "philatélie français".

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

Tableau de l'Ordre des Médecins (au 1^{er} janvier 1997).

20. FUSINA Fiorenzo	5, avenue Princesse Alice	30.07.1947
38. PASTOR Jean-Joseph	Résidence Europa, place des Moulins	27.07.1960
41. HARDEN Hubert	Le Continental, place des Moulins	18.05.1965
42. SCARLOT Robert	1, boulevard de Suisse	01.06.1967
43. PASTORELLO Raphaël	7, avenue Saint-Laurent	19.03.1968
46. CENAC Philippe	11, rue du Gabian	31.03.1970
47. RAVARINO Jean-Pierre	32, boulevard des Moulins	19.10.1970
48. MOUROU Jean-Claude	36, boulevard des Moulins	07.12.1970
49. CAMPORA Jean-Louis	2, boulevard d'Italie	16.02.1971
51. LAVAGNA Bernard	21, boulevard des Moulins	30.06.1971
52. MOUROU Michel-Yves	Le Concorde, rue du Gabian	03.08.1973
53. IMPERTI Patrice	45, rue Grimaldi	05.09.1973
54. TREMOLET DE VILLERS Yves	5, avenue Saint Michel	01.08.1974
55. BERGONZI Marc	37, boulevard des Moulins	06.03.1975
57. GWOZDZ-SANMORI Nadia	5 bis, avenue Princesse Alice	22.12.1975
59. RIT Jacques	18, boulevard de Belgique	04.02.1977
60. BULARD Michèle	11, boulevard du Jardin Exotique	01.04.1977
61. GASTAUD Alain	2, boulevard du Jardin Exotique	05.05.1977
62. BOISELLE Jean-Charles	18, avenue de Grande-Bretagne	01.10.1977
63. PEROTTI Michel	19, boulevard des Moulins	24.10.1978
65. ROUGE Jacqueline	38, boulevard des Moulins	10.03.1980
66. MARQUET Roland	20, boulevard d'Italie	28.03.1980
67. ZEMORI-NOTARI Marie-Gabrielle	10, boulevard d'Italie	19.12.1980
68. VERMEULEN Laurie	4, boulevard des Moulins	25.01.1982
69. PASQUIER Philippe	15, boulevard Princesse Charlotte	03.08.1982
70. SIONIAC Michel	14, boulevard des Moulins	03.08.1982
72. LAVAGNA Joseph	21, boulevard des Moulins	22.11.1983
73. HUGUET Claude	Résidence Europa, place des Moulins	25.05.1984
76. BALLERIO Philippe	7, rue du Gabian	26.03.1985
77. TRIFILO Guy	19, avenue des Castefans	09.03.1984
79. CHOQUENET Christian	8, boulevard des Moulins	19.08.1986
80. ROGER-CLEMENT Régine	42 ter, boulevard du Jardin Exotique	26.06.1984
81. DOR Vincent	Centre Cardio-Thoracique	22.06.1987
82. MONTIGLIO Françoise	Centre Cardio-Thoracique	22.06.1987
83. DE SIGALDI Ralph	57, rue Grimaldi	28.10.1987
84. FITTE Henri	Centre d'Hémodialyse	29.01.1988
85. LEANDRI Stéphane	17, boulevard Albert 1 ^{er}	19.08.1988
86. COSTE Philippe	Centre Cardio-Thoracique	10.08.1988
87. BOURLON François	Centre Cardio-Thoracique	10.08.1988
88. BARRAL Philippe	5 bis, avenue Princesse Alice	19.08.1988
89. GENIN Nathalia	40, quai des Sanbarbani	03.04.1989
90. MARSAN André	21, boulevard des Moulins	11.05.1990
91. LAVAGNA Pierre	11, boulevard du Jardin Exotique	19.12.1991
93. VAN DEN BROUCKE Xavier		18.02.1992
94. HERY Michel	Centre Hospitalier Princesse Grace	01.10.1992
95. DE MILLO TERRAZZANI Danièle	Centre Hospitalier Princesse Grace	01.10.1992
96. COMMARE Didier	7, avenue Princesse Grace	01.10.1992
97. FOURQUET Dominique	Centre Cardio-Thoracique	14.05.1993
98. CELLARIO Michel	2, avenue des Papalins	14.05.1993
99. ROBILLO Jean-François	57, rue Grimaldi	04.06.1993
100. ZEMORI Armand	4, boulevard des Moulins	10.11.1994
101. SEGOND Enrica	6, rue de la Colle	02.02.1993
103. JOBARD Jacques	Centre Hospitalier Princesse Grace	02.05.1996

Liste des médecins spécialistes qualifiés (au 1^{er} janvier 1997).
(Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 88-450 du 12 août 1988
relatif à la qualification des médecins, modifié).

Anesthésiologie-Réanimation :

Docteurs Dominique FOURQUET,
Jacques JOBARD,
Danièle DE MILLO TERRAZZANI,
Françoise MONTIGLIO,
Régine ROGER-CLEMENT.

Cardiologie et médecine des affections vasculaires :

Docteurs Marc BERGONZI,
François BOURLON,
Alain GASTAUD,
Jean-Joseph PASTOR,
Jean-François ROBILLO.

Chirurgie :

Docteur Jean-Charles BOISELLE,
Professeur Claude HUGUET.

Chirurgie orthopédique :

Docteurs Philippe BALLERIO,
Jacques RIT.

Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique :

Docteurs Didier COMMARE,
Enrica SEGOND,
Yves TREMOLET DE VILLERS.

Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire :

Professeur Vincent DOR.

Chirurgie urologie :

Docteur Christian CHOQUENET.

Chirurgie vasculaire :

Docteur André MARSAN.

Dermato-vénérologie :

Docteur Fiorenzo FUSINA.

Electro-radiologie :

Docteur Michel MOUROU (option : radiodiagnostic).

Endocrinologie et maladies métaboliques :

Docteurs Nadia GWOZDZ-SANMORI,
Raphaël PASTORELLO.

Gynécologie :

Docteur Nathalia GENIN.

Gynécologie-obstétrique :

Docteur Hubert HARDEN.

Médecine des affections de l'appareil digestif :

Docteurs Philippe PASQUIER,
Laurie VERMIEULEN.

Médecine Interne :

Docteur Jean-Louis CAMPORA.

Médecine Nucléaire :

Docteur Robert SCARLOT.

Néphrologie :

Docteur Henri FITTE.

Neurologie :

Docteur Philippe BARRAL.

Neuro-Psychiatrie :

Docteur Joseph LAVAGNA.

Ophthalmologie :

Docteurs Philippe CENAC,
Bernard LAVAGNA.

Oto-rhino-laryngologie :

Docteur Pierre LAVAGNA.

Pédiatrie :

Docteurs Jean-Claude MOUROU,
Marie-Gabrielle ZEMORI NOTARI.

Pneumo-physiologie :

Docteurs Michel CELLARIO,
Michel SIONAC.

Psychiatrie :

Docteur Armand ZEMORI.

Personnel médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace
(au 1^{er} janvier 1997).

Anatomo-pathologie :

Docteur Claire MAINGUENE, chef de service.

Anesthésiologie-Réanimation :

Docteurs Régine ROGER-CLEMENT, chef de service,
Danièle DE MILLO TERRAZZANI, médecin-adjoint,
Jacques JOBARD, médecin-adjoint,
Philippe FRANCONERI, médecin-adjoint contractuel
Olivier TERNO, médecin-adjoint contractuel

Cardiologie :

Docteurs Jean-Joseph PASTOR, chef de service,
Marc BERGONZI, médecin-adjoint,
Alain GASTAUD, médecin-attaché.

Chirurgie :

Professeur Claude HUGUET, chirurgien chef,

Docteurs Jean-Charles BOISELLE, chef de service,
Philippe BALLERIO, chef de service, chirurgien ortho-
pédiste,
Christian CHOQUENET, chef de service, chirurgien pro-
logue,
André MARSAN, chef de service, chirurgien vascu-
laire,
Yves TREMOLET DE VILLERS, attaché en chirurgie
plastique

- *Endoscopies digestives :*
Docteurs Jacques CORALLO, médecin attaché,
Philippe PASQUIER, médecin attaché.
- *Spécialiste de l'appareil digestif :*
Docteur Laurie VERMEULEN, médecin attaché.
- *Centre de Transfusion Sanguine :*
Docteur Jean-Pierre AUFEUVRE, Directeur,
M^{me} Josiane CAMPANA, assistante en biologie
- *Convalescents & Chroniques :*
Docteurs Raphaël PASTORELLO, chef de service,
Nadia SANMORI, médecin adjoint.
- *Endocrinologie :*
Docteurs Richard BERNARD, médecin attaché,
Guy DI PIETRO, médecin attaché.
- *Gynécologie-Obstétrique :*
Docteurs Hubert HARDEN, chef de service,
Denis ELENA, attaché en coelochirurgie,
Nathalia GENIN, médecin attaché en gynécologie,
Didier JOLY, médecin attaché en gynécologie-obstétrique,
Françoise RAGAZZONI, médecin attaché en gynécologie,
Paule VERDINO, médecin attaché en gynécologie.
- *Hygiène Hospitalière :*
Docteur Thierry MATHIEU, médecin hygiéniste.
- *Imagerie Médicale à Rayons X :*
Docteurs Michel-Yves MOUROU, chef de service,
Philippe BRUNNER, médecin adjoint contractuel,
Giuliano MICHELOZZI, médecin attaché en neuro-radiologie.
- *Laboratoire d'Analyses Médicales :*
Docteur Claude BERNARD, Directeur du Laboratoire de Biologie,
M^{me} Sylvie GABRIEL, pharmacien-biologiste adjoint contractuel.
- *Médecine :*
Docteurs Jean-Louis CAMPORA, chef de service,
Michèle FABRE BULARD, médecin adjoint,
Gérard LESBATS, médecin attaché en cancérologie.
- *Médecine nucléaire :*
Docteur Robert SCARLOT, chef de service.
- *Néphrologie :*
Docteur Henry FITTE, médecin attaché.
- *Neuropsychiatrie :*
Docteurs Joseph LAVAGNA, chef de service,
Claire COAT LACHAPELLE, médecin attaché,
Philippe BARRAL, médecin attaché en neurologie.
- *Odontologie :*
Docteur Christian CALMES, chef de service.
- *Ophthalmologie :*
Docteurs Bernard LAVAGNA, chef de service,
Philippe CENAC, médecin adjoint,
Anne COLLEVILLE EL HAYEK, médecin attaché.
- *Oto-Rhino-Laryngologie :*
Docteur Pierre LAVAGNA, chef de service,
Pierre ACTIS, médecin attaché,
Claude LE ROUX, médecin attaché.
- *Orthopédie pédiatrique :*
Docteur Jean-Luc CLEMENT, médecin attaché.
- *Pédiatrie :*
Docteurs Jean-Claude MOUROU, chef de service,
Marie-Gabrielle ZEMORI NOTARI, médecin attaché
- *Pharmacie :*
M^{me} Sylvaine MARICIC, pharmacien-chef,
Catherine CUCCHI, pharmacien adjoint.
- *Pneumologie :*
Docteurs Michel STONAC, chef de service,
Frédéric BONNAUD, médecin attaché,
Michel CELLARIO, médecin attaché.
- *Radiothérapie :*
Docteur Michel HERY, chef de service.
- *Résonance Magnétique Nucléaire :*
Docteur Michaël Mc NAMARA, chef de service.
- *Rhumatologie :*
Docteur Jean-Michel BONNARD, médecin attaché.

Inscriptions au tableau annexe de l'Ordre des Médecins
(au 1^{er} janvier 1997).

- | | | | |
|-------|--------------------------------|-------|--|
| – A1 | Dr. ANQUEZ Jacques | | médecin retraité, |
| – A2 | Dr. RICHARD Roger | | médecin retraité, |
| – A3 | Dr. PRINCIPALE Louis | | médecin retraité, |
| – A4 | Dr. BERNARD Claude | | médecin biologiste au C.H.P.G. |
| – A8 | Dr. MELCHIOR Antoinette | | médecin de santé scolaire, médecin inspecteur, |
| – A9 | Dr. LONG Marthe | | médecin du travail (O.M.T.) |
| – A12 | Dr. SOLAMITO Jean-Louis | | médecin conseil à la C.C.S.S., |
| – A13 | Dr. EMERIC René | | médecin biologiste au C.H.P.G., |
| – A14 | Dr. MONDOU Christian | | médecin conseil à la C.C.S.S., |
| – A15 | Dr. GLAICHENHAUS Joseph | | médecin retraité, |
| – A16 | Dr. REPAIRE Martine | | médecin du travail (O.M.T.), |
| – A20 | Dr. SOLAMITO Jean | | médecin retraité, |
| – A22 | Dr. PASQUIER Brigitte | | médecin conseil à la C.C.S.S., |
| – A23 | Dr. TONELLI-d'ANDRIMONT Muriel | | médecin du travail (O.M.T.), |
| – A24 | Dr. ORECCIA Louis | | médecin retraité, |
| – A25 | Dr. BERNASCONI Charles | | médecin retraité, |
| – A26 | Dr. BUS Jean-Pierre | | médecin retraité, |
| – A27 | Dr. STONAC Christiane | | médecin de santé scolaire, |
| – A28 | Dr. Mc NAMARA Michaël | | médecin au C.H.P.G. (R.M.N.), |

- A29 Dr. SAINTE-MARIE Frédérique	médecin du travail (O.M.T.),
- A31 Pr. CHATELAIN Charles-Louis	chirurgien chef honoraire du C.H.P.G.,
- A32 Dr. NICORINI Jean	médecin conseil,
- A34 Dr. COCARD Alain	médecin du travail (O.M.T.),
- A35 Dr. FITTE Françoise	médecin biologiste conseil à la C.C.S.S.,
- A36 Dr. PASQUIER Roger	médecin conseil,
- A37 Dr. NEGRE Anne	médecin de santé publique,
- A38 Dr. MOSTACCI Isabelle	médecin du travail (O.M.T.),
- A39 Dr. THEYS Christian	médecin du travail,
- A40 Dr. MICHEL Jack	médecin de santé sportive,
- A41 Dr. ESTEVENIN-PREVOT Rosette	médecin retraité,
- A42 Dr. FISSORE André	médecin non exerçant,
- A43 Dr. FISSORE Odette	médecin non exerçant,
- A44 Dr. BRUNNER Philippe	médecin au C.H.P.G.,
- A45 Dr. MARCHISIO Jean-Louis	médecin non exerçant,
- A47 Dr. CROVETTO Pierre	médecin non exerçant,
- A48 Dr. CLERGET Didier	médecin du travail (O.M.T.),
- A49 Dr. JOLAIN ROQUIR Patrice	médecin conseil,
- A50 Dr. MATHIEU Thierry	médecin hygiéniste au C.H.P.G.,
- A51 Dr. FRANCONERI Philippe	anesthésiste réanimateur au C.H.P.G.,
- A52 Dr. TERNO Olivier	anesthésiste réanimateur au C.H.P.G.,
- A53 Dr. AUFLUVRE Jean-Pierre	médecin biologiste au C.H.P.G.,
- A54 Dr. CASAVECCHIA Eros	médecin non exerçant,
- A55 Dr. FURNO Francesco	médecin non exerçant,
- A57 Dr. MICHEL Philippe	Laboratoire Théramex,
- A58 Dr. VACCAREZZA Françoise	médecin conseil à la C.C.S.S.,
- A59 Dr. GRAMAGLIA Marcel	médecin non exerçant,
- A60 Dr. DAHAN-COPELOVICI Elisabeth	médecin conseil à la C.C.S.S.,
- A61 Dr. MAINGUENE Claire	médecin au C.H.P.G.,
- A62 Dr. DUIEM Christophe	médecin aux Thermes Marins de Monte-Carlo.

Ces médecins sont soumis aux dispositions du Code de Déontologie Médicale.

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (au 1^{er} janvier 1997).

3. CARAVIL-BAUDOIN Mireille	7, rue Suffren-Reymond	20. 7.1945
. Assistant : M. GIORNO Thierry		26.11.1990
7. BOZZONE Véra	14, boulevard des Moulins	07. 9.1955
. Assistant : M. TOCANT Thierry		07.04.1978
8. LORENZI Charles	37, boulevard des Moulins	02. 7.1956
. Assistant : M ^{me} SEBAG-BITTON Chantal		
9. PALLANCA Claude	2, avenue Saint-Charles	14.11.1958
. Assistant : M. GOLDSTEIN Arthur		25.02.1964
12. CUCCHI Cécile	52, boulevard d'Italie	15. 9.1961
. Assistant : M. CUCCHI Robert		07.07.1962
14. NARDI Jean-Paul	31, boulevard Rainier III	12. 7.1966
. Assistant : M ^{me} WALDHOFF Doris		21.05.1996
15. LOUWERIER Jan	15, boulevard d'Italie	25. 3.1969
16. CARAVEL GIRARD-PIPAU Emmanuelle	7, rue Suffren-Reymond	13. 9.1971
17. CALMES-BENAZET Mireille	6, boulevard des Moulins	12. 6.1974
. Assistant : M ^{me} ROSSI Valérie		01.10.1992
18. BERGONZI Marguerite-Marie	37, boulevard des Moulins	12. 6.1974
19. LORENZI Jean-Marc	5, avenue Saint-Michel	30. 1.1975
21. MARCHISIO Gilles	41, boulevard des Moulins	15. 2.1982
22. MARQUET Bernard	1, avenue Prince Pierre	27.12.1982
23. LISIMACHIO Lydia	31, boulevard des Moulins	21. 7.1983
24. BROMBAL Alain	41, boulevard des Moulins	26. 4.1984
25. CALMES Christian	13, boulevard des Moulins	15. 7.1986
. Assistant : DAMENO Cécile		05.06.1996
26. BALLERIO Michel	38, boulevard des Moulins	04. 8.1987
27. CANTO-FISSORE Amélia	3, avenue Saint-Michel	10. 8.1988
28. FISSORE Bruno	3, avenue Saint-Michel	10. 8.1988
. Assistant : RIBERI Joséph		19.12.1962
. Assistant : MARTIN Bruno		09.10.1996
29. SEQUELA Jean-Pierre	26, boulevard Princesse Charlotte	30. 4.1991
30. GAROFALO Dominique	2, quai des Sanbarbani	15. 1.1992
. Assistant : MISHI Karl		08.10.1993
31. PETERS Liliane	29, rue Grimaldi	23.11.1995
. Assistant : M. MOLLER Ulf Marshall		09.01.1978

**Liste des chirurgiens-dentistes spécialistes qualifiés
(au 1^{er} janvier 1997).**

Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 88-449 du 12 août 1988 relatif à la qualification des chirurgiens-dentistes.

— Orthopédie dento-maxillo-faciale (orthodontie) :

Docteurs BALLERIO Michel,
CALMES-BENAZET Mireille,
LORENZI Jean-Marc.

**Tableau de l'Ordre des Pharmaciens
(au 1^{er} janvier 1997).**

SECTION "A"

Pharmaciens titulaires ou salariés d'une officine

a) Pharmaciens titulaires d'une officine :

14. FERRY Jean-Pierre	1. rue Grimaldi	29. 4.1977
15. GAMBY Denis	26, avenue de la Costa	13. 7.1979
18. ROSSI Annick	5, rue Plati	3. 6.1985
19. BOUZIN-REALINI Sylvie	13, rue Comte Félix Gastaldi	18. 9.1985
21. SILLARI Antonio	Centre Commercial Fontvieille	4. 9.1986
22. ROLLAND Marie-Françoise	22. boulevard des Moulins	6. 1.1987
25. MARSAN Georges	1, place d'Armes	2. 6.1987
26. BORD Annick	22, rue Grimaldi	22. 6.1987
27. GAZZANO Emmanuelle	22, rue Grimaldi	22. 6.1987
28. RAMCS Marie-Françoise	31, avenue Princesse Grace	30.12.1987
29. GAZO Paul-Jean	37, boulevard du Jardin Exotique	14.10.1988
30. BUGHIN Jean-Luc	27, boulevard des Moulins	18.10.1988
31. SEGUCLA Nicole	26, boulevard Princesse Charlotte	3. 1.1989
33. RIBERI Michel	4, boulevard des Moulins	28. 7.1992
35. ASLANIAN Véronique	2, boulevard d'Italie	29. 5.1995
36. CAPERAN Bruno	31, avenue Hector Otto	17. 1.1996
37. GROSSO Nicole	22, boulevard des Moulins	29. 04.1996
38. TISSIERE Bruno	24, boulevard d'Italie	18.12.1996
39. Medecin Blandine	19, boulevard Albert 1 ^{er}	29. 12.1996

b) Pharmaciens salariés :

7. PROFF Gilbert	Officine Gamby	20. 2.1986
15. BEDOISEAU Corinne	Officine Ferry	4.12.1990
16. TAFANELLI Marguerite	Officine Ferry	14. 2.1991
17. BOSI Patricia	Officine Seguela	14. 6.1991
21. DUPAYS Geneviève	Officine Riberi	26. 3.1993
23. BAILET Laurence	Officine Gazo	4. 6.1993
24. MASSOT Frédérique	Officine Sillari	8. 3.1994
25. MIALHE Christiane	Officine Medecin	29. 12.1996

c) Pharmaciens hospitaliers :

2. SBARRATO Sylvaine, épouse MARICIC	Centre Hospitalier Princesse Grace	18. 4.1984
3. JOBARD Evelyne	Centre Cardio-Thoracique	22. 6.1987
5. SILLARI Antonio	Centre d'Hémodialyse	30. 5.1990
6. CUCCHI Catherine	Centre Hospitalier Princesse Grace	30. 9.1991

SECTION "B"

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs ou salariés, des établissements se livrant à la fabrication des produits pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes

4. GAZO Jean, autorisé le 16 juin 1953, Laboratoire Dissolvurol.	27. * ROUGAIGNON François, autorisé le 29 novembre 1972, Laboratoire Théramex Zone F - Fontvieille
15. * GAZO Robert, autorisé le 12 février 1964, Laboratoire Dissolvurol, Le Minerve, avenue Crovetto Frères.	28. GUEZ Georges, autorisé le 12 avril 1974, Laboratoire Théramex.
16. * LACROIX Georges, autorisé le 12 juillet 1966 Laboratoires Adam,	30. * GUEYNE Jean, autorisé le 13 août 1974, Laboratoire SEDIFA 4, avenue Prince Héritaire Albert
	34. CLAMOU Jean-Luc, autorisé le 13 décembre 1976, Laboratoires Adam.

38. * GUIGUES Martine, autorisée le 10 mars 1978,
Laboratoire des Granions,
7, rue de l'Industrie.
5, rue du Gabian.
41. * JOBARD Evelyne, autorisée le 14 décembre 1979,
Laboratoire Société d'Etudes et de
Recherches Pharmaceutiques S.E.R.P.
3, rue Princesse Florestine.
48. VOITERO Sonia, autorisée le 26 octobre 1982,
Laboratoires Adam.
50. VIOT Gilles, autorisé le 6 février 1984,
Laboratoire Théramex.
52. STEFFEN Sonia, autorisée le 17 août 1984,
Laboratoires Adam.
54. * HAGAERTS Antoinette, autorisée le 10 mars 1986,
Comptoir Monégasque de Biochimie,
20, avenue des castelans.
64. LEPARLIER Denis, autorisé le 10 février 1989,
Laboratoire Théramex.
72. * BLANCHET Christian, autorisé le 2 mai 1990,
Laboratoires Europhla,
6, avenue Prince Héritaire Albert.
73. SCHWADROHN Gérard, autorisé le 25 juin 1990,
Laboratoire Europhla.
85. TOUTAIN Marc, autorisé le 6 septembre 1991,
Laboratoire Théramex.
- 86.* GROSSO François, autorisé le 18 février 1992,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.
87. GAIRIN Dominique, autorisé le 6 mars 1992,
Laboratoires Techni-Pharma,
7, rue de l'Industrie.
88. * SIRTO Alain, autorisé le 6 mars 1992,
Laboratoires Techni-Pharma,
7, rue de l'Industrie.
89. LOPEZ Carine, autorisée le 8 juillet 1992,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.
90. NGO TRONG HOA, autorisé le 19 août 1992,
Laboratoire Théramex.
93. * BAILET Laurence, autorisée le 3 mai 1994,
Laboratoire Densmore.
94. COURBEBASSE Yann, autorisé le 10 novembre 1994,
Laboratoire SEDIFA.
96. DORCIVAL Richard, autorisé le 13 juillet 1995
Laboratoire SEDIFA.
97. BECHEREAU Philippe, autorisé le 14 décembre 1995
Laboratoire Théramex.
98. COLOMBIER Catherine, autorisée le 16 février 1996
Laboratoire des Granions
99. Dessin Hélène, autorisée le 9 octobre 1996
Laboratoire Théramex.

Nota - Les pharmaciens assumant la responsabilité des Industries Pharmaceutiques sont indiqués par un astérisque (*).

SECTION "C"

Pharmaciens propriétaires ou directeurs suppléants
d'un Laboratoire d'Analyses Médicales.

a) Pharmaciens propriétaires d'un L.A.M. :

- | | | |
|------------------------------|---------------------------|------------|
| 1. CAMPORA Anne-Marie | 32, boulevard des Moulins | 30. 7.1973 |
| 2. BERTRAND-REYNAUD Marianne | 26, avenue de la Costa | 28. 9.1973 |
| 3. REYNAUD Robert | 11, rue du Gabian | 31. 7.1985 |

b) Pharmaciens directeurs-suppléants d'un L.A.M. :

- | | | |
|------------------------------|-------------------------|------------|
| 1. CHAUMETON Nicole | L.A.M. Campora | 15. 2.1974 |
| 2. MULLER Guntram | L.A.M. Bertrand-Reynaud | 28.11.1974 |
| 3. BERTRAND-REYNAUD Marianne | L.A.M. Reynaud | 31. 7.1985 |
| 4. HUBAC Jean-Max | L.A.M. Reynaud | 5. 8.1994 |

c) Pharmacien biologiste-hospitalier :

- | | | |
|---------------------------|------------------------------------|-----------|
| 1. SOCCAL-CAMPANA Josiane | Centre Hospitalier Princesse Grace | 6.11.1968 |
|---------------------------|------------------------------------|-----------|

*Professions d'auxiliaires médicaux
(au 1^{er} janvier 1997)*

1. Masseurs-kinésithérapeutes :

CROVETTO Christian	3. 3.1964
Py Arlette	17. 8.1965
Py Gérard	17. 8.1965
RAYNIERE André	4. 9.1970
CELLARIO Bernard	3. 3.1971
. Assistant : PALFER-SOLLIER Didier	10. 3.1992
BERTRAND Gérard	1. 2.1974
. Assistant : DRUYF D'HOLLOS Y Else	8. 4.1993
TRIVERO Patrick	29. 6.1981
. Assistant : BOURGLOIS Olivier	24.12.1996
BERNARD Roland	26. 4.1983
PASTOR Alain	20. 9.1983
PASTOR Paule	17. 8.1984
DAVENET Philippe	22.12.1986
VIAL Philippe	20. 1.1987
. Assistante : DUMANS Cécile	19. 8.1991
WILLARD Stéphane	20. 1.1987
AMORATTI Nathalie	18. 5.1987
RIBERI Catherine	3.12.1987
TORREILLES Serge	26. 3.1992
. Assistant : METCALFE Ian	23. 1.1995
BRAULT Marlène	2. 4.1993
GUÉDE Jean-Luc	22.11.1996

2. Pédiçures-Podologues :

TELMONT Anne-Marie	9.11.1965
JANDARD Danielle	30.11.1965
Py Arlette	4. 1.1966
ROUX Monique	3.12.1976
NEGRE Françoise, épouse SPINELLI	3. 2.1978
GRAUSS Philippe	7.12.1979
KUNTZ-IMPERTI Catherine	9.11.1984
BEARD Patrick	12. 1.1987

3. Opticiens-lunetiers :

DE MUENYNCK André	26.12.1975
gérant libre	
PICCO André	2. 5.1952
GROSHILLET Robert	22.09.1955
magasin principal : 8, boulevard des Moulins	
succursale : 8, rue Princesse Caroline	
responsable :	
FREDENUCCI Geneviève	2. 2.1976
SERRA Roger	21. 1.1963
GASTAUD Claude	28. 3.1986
TOLLE Jacques	14.10.1988
SOMMER Frédérique	9.12.1992
LEGUAY Eric	11.12.1995

4. Infirmiers, Infirmières :

KOEFOED Birte	17.11.1972
BERTANI Jérôme	12. 6.1974
HENRI Liliane	22. 4.1977
LORENZI Arlette	13. 7.1979
CHOQUARD Marie-Jeanne	26. 2.1982
ELINA Yvette	26. 4.1984
SOLEAN Muriel	11. 2.1987
BARLARO Christine	2. 6.1987
ALBOU Frédérique, épouse OBADIA	13. 7.1987
FLAMANT Gisèle	15. 3.1988
CALAIS Sylvie	22. 8.1988
MOREAU Laurence	20. 7.1990
KAJAJ Nicole	13. 7.1993
AUDOLI Patrick	2. 9.1993
OURNAC Josette	29.11.1993
OURNAC Jean-Marc	5. 8.1994
SPILOTIS-SAQUET Paule	1. 9.1994
DESPRATS Michèle	21. 7.1995
CATANESE Carole	10.10.1996
VENOT Christiane	10.10.1996
RETALI Corinne	22.11.1996
PELLIS Sylvie	22.11.1996

5. Orthophonistes :

BELLONE Gisèle	6.10.1971
NIVET Danielle	2.08.1974
HANN FOURNEAU Françoise	2. 2.1979
CAMPANA Sylviane	12. 2.1984
WATTEBLÉ Anne	12. 1.1993
- avec limitation aux actes de rééducation de la dyslexie :	
GEBLESCO Nicole	14. 8.1959
GEBLESCO Elisabeth	21. 4.1962

6. Orthoptiste :

CENAC Martine	11. 2.1969
---------------------	------------

7. Audioprothésiste :

DE MUENYNCK André	10. 5.1976
Nicolas Marie-Anne	4.10.1995

Personnes assimilées, à titre personnel et exceptionnel,
vis-à-vis de la Sécurité Sociale, à des auxiliaires médicaux

Masseurs :

RAIMBERT Louis	21. 1.1964
GALUY Roger	26. 9.1967

Autre profession relative à la santé
(au 1^{er} janvier 1997)

Garde malade :

SODAYMAY Marie-Thérèse	11.08.1980
------------------------------	------------

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement d'une sténodactylographe au Greffe Général.

La Direction des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une sténodactylographe au Greffe Général.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 238/332.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgée de 25 ans au moins à la date de publication du présent avis au "Journal de Monaco" ;
- être titulaire d'un diplôme de secrétariat ;
- être apte à la saisie de données informatiques ;
- posséder une pratique confirmée des actes administratifs par une ancienneté d'au moins cinq années dans un service de l'Administration.

Les candidates devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, B.P. n° 513 - MC 98015 Monaco Cedex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au "Journal de Monaco", un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état-civil,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

La candidate retenue sera celle présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité d'emploi accordée aux candidates de nationalité monégasque.

MAIRIE

Occupation de la voie publique - Grand Prix de Monaco Historique - 55^{ème} Grands Prix Automobile de Monaco.

Madame le Maire fait connaître qu'à l'occasion du Grand Prix Automobile de Monaco (voitures anciennes) qui aura lieu du 3 au 4 mai 1997, et du 55^{ème} Grand Prix Automobile de Monaco, qui aura lieu du 8 au 11 mai 1997, les tarifs d'occupation de la voie publique, en dehors des limites du circuit, ont été fixés ainsi qu'il suit par délibération du Conseil Communal réuni en séance publique le 23 septembre et le 18 décembre 1996.

TARIF APPLIQUÉ POUR LES COMMERÇANTS DÉSIRANT OCCUPER LA VOIE PUBLIQUE DURANT LE GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE.

1^{ère} catégorie :

Commerçants installés en Principauté soumis au paiement d'une redevance annuelle pour occupation de la voie publique.

Pour un étal, devant leur commerce, de 4 mètres maximum ou ayant la longueur de la vitrine du magasin : 1.300,00 F.

2^{ème} catégorie :

a) Commerçants installés en Principauté désirant un emplacement avenue Prince Pierre, rue Princesse Caroline ou avenue du Port.

Pour un étal de 4 mètres maximum : 3.250,00 F.

b) Commerçants installés en Principauté désirant un emplacement devant leur magasin ou dans les autres artères de la Principauté.

Pour un étal de 4 mètres maximum : 2.850,00 F.

Ces commerçants ne pourront vendre que des articles dépendant exclusivement de leur activité principale.

3^{ème} catégorie :

a) Revendeurs étrangers à la Principauté désirant un emplacement avenue Prince Pierre, rue Princesse Caroline ou avenue du Port.

Pour un étal de 4 mètres maximum : 12.100,00 F

b) Revendeurs étrangers à la Principauté désirant un emplacement dans les autres artères de la Principauté.

Pour un étal de 4 mètres maximum : 9.100,00 F.

Ces commerçants ne pourront vendre que des articles autorisés.

TARIF APPLIQUÉ POUR LES COMMERÇANTS DÉSIRANT OCCUPER LA VOIE PUBLIQUE DURANT LE 55^{ème} GRAND PRIX AUTOMOBILE DE FORMULE 1.

1^{ère} catégorie :

Commerçants installés en Principauté soumis au paiement d'une redevance annuelle pour occupation de la voie publique.

Pour un étal, devant leur commerce, de 4 mètres maximum ou ayant la longueur de la vitrine du magasin : 4.000,00 F.

2^{ème} catégorie :

a) Commerçants installés en Principauté désirant un emplacement avenue Prince Pierre, rue Princesse Caroline ou avenue du Port.

Pour un étal de 4 mètres maximum : 9.800,00 F.

b) Commerçants installés en Principauté désirant un emplacement devant leur magasin ou dans les autres artères de la Principauté.

Pour un étal de 4 mètres maximum : 8.650,00 F.

Ces commerçants ne pourront vendre que des articles dépendant exclusivement de leur activité principale.

3^{ème} catégorie :

a) Revendeurs étrangers à la Principauté désirant un emplacement avenue Prince Pierre, rue Princesse Caroline ou avenue du Port.

Pour un étal de 4 mètres maximum : 36.300,00 F

b) Revendeurs étrangers à la Principauté désirant un emplacement dans les autres artères de la Principauté.

Pour un étal de 4 mètres maximum : 27.500,00 F.

Ces commerçants ne pourront vendre que des articles autorisés.

Avis de vacance n° 97-33 d'un emploi temporaire de gardienne de chalet de nécessité au Service Municipal d'Hygiène.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Communaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de gardienne de chalet de nécessité est vacant au Service Municipal d'Hygiène.

Les candidates à cet emploi devront remplir les conditions suivantes :

- être âgée de 21 ans au moins ;
- pouvoir assurer des horaires de nuit ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

Avis de vacance n° 97-34 d'un emploi temporaire de gardienne de chalet de nécessité au Service Municipal d'Hygiène.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Communaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de gardienne de chalet de nécessité est vacant au Service Municipal d'Hygiène.

Les personnes intéressées par cet emploi devront justifier des conditions suivantes :

- être âgée de 40 ans au moins ;
- être disponible les samedis, dimanches et jours fériés.

Avis de vacance n° 97-35 d'un emploi temporaire de gardienne de chalet de nécessité au Service Municipal d'Hygiène.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Communaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de gardienne de chalet de nécessité est vacant au Service Municipal d'Hygiène.

Les personnes intéressées par cet emploi devront justifier des conditions suivantes :

- être âgée de 40 ans au moins ;
- être disponible les samedis, dimanches et jours fériés.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances d'emplois visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de huit jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La semaine en Principauté

Nos artistes à l'étranger

jusqu'au 28 mars,
Exposition des œuvres de l'artiste monégasque *Enna de Sigaldi* à Paris, dans l'Espace d'Expositions de la Mairie du 8^{ème} arrondissement : 22 sculptures en marbre et bronze et 16 dessins au fusain

Manifestations et spectacles divers

Cathédrale de Monaco

dans le cadre du 700^e Anniversaire de la Dynastie des Grimaldi, à partir du 14 mars,
du lundi au vendredi à 11 h et 12 h 30,
le samedi à 11 h et le dimanche à 12 h 30,
"Monaco, Deo Juvante", spectacle de techniscénie conçu et réalisé par le Centre National Art et Technologie de Reims

Salle des Variétés

le 8 mars, à 21 h,
le 9 mars, à 15 h 30.
Représentations théâtrales par le Drama Group de Monaco
le 10 mars, à 18 h,
Conférence présentée par la Fondation Prince Pierre de Monaco sur le thème "Ce que la danse me dit" par *Maurice Béjart*
le 11 mars, à 18 h,
Conférence organisée par la Societa Dante Alighieri de Monaco sur le thème "Puccini" par *André Gauthier*

le 13 mars, à 18 h 45,

Conférence présentée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts sur le thème : "l'Art et le Pouvoir, le goût des Princes, l'art au service des idées, l'ivresse du pouvoir : de David à Delacroix : art, politique et révolution par *Christian Loubet*

le 15 mars, à 20 h 45,

Concert des Ensembles et Jeunes Solistes de l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco

Espace Fontvieille

le 8 mars, de 10 h à 19 h,
Kermesse de l'œuvre de Sœur Marie

Salle du Canton - Espace Polyvalent

du 13 au 16 mars,
1^{er} Salon Eco-Design organisé par la Jeune Chambre Economique

Salle Garnier

les 8 et 21 mars, à 20 h 30,
le 16 mars, à 15 h 45,
Représentation d'opéra : "Maria Stuarda" de Donizetti avec *Lella Cuberli, Carolyn Sebron, Pietro Ballo, Manfred Hemm, Manuela Custer, Stefano Antonucci*, les Chœurs de l'Opéra et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de *Evelino Pido*

le 9 mars, à 15 h 45,

les 14 et 22 mars, à 20 h 30,
Représentation d'opéra : "Roberto Devereux" de Donizetti avec *Mariana Nicolesco, Giuseppe Sabbatini, Gloria Scalehi, Amedeo Moretti*, les Chœurs de l'Opéra et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de *Evelino Pido*

le 15 mars, à 20 h 30,

le 23 mars, à 15 h 45,

Représentation d'opéra : "Anna Bolena" de Donizetti avec Giusy Devinu, Sonia Ganassi, Giacomo Prestia, Gregory Kunde, Enrico Turco, Sara Mingardo, Jorge Garza, les Chœurs de l'Opéra et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de *Evelino Pido*

Théâtre Princesse Grace

jusqu'au 8 mars, à 21 h,

le 9 mars, à 15 h,

Noël chez les Cupiello, avec *Jacques Mauclair*

le 15 mars, à 21 h,

"Master Class", représentation en langue italienne par la Compagnia del Teatro Eliseo sous la direction de *Rossella Falk*

Salle des Etoiles du Monte-Carlo Sporting Club

le 15 mars, à 21 h,

Bal de la Rose "Grimaldi", avec la participation de *Daniel Mesguich*

Rotonde du Quai Albert I^{er}

le 16 mars,

Concours canin d'Agility

Hôtel de Paris - Bar américain

tous les soirs, à partir de 22 h,

piano-bar avec *Enrico Ausano*

Hôtel Hermitage - Bar terrasse

tous les soirs à partir de 19 h 30,

Piano-bar avec *Mauro Pagnanelli*

Cabaret du Casino

jusqu'au 24 mars,

"Air Show 97", avec les *Cabaret Dancers, Michael F. Stromar, Asleigh Fordham,*

et à partir du 19 février,

deux attractions internationales : *Mey Ling, équilibriste, et Les Phillips, jongleurs*

Sim Casino - Cabaret Folie Russe (Hôtel Loews)

tous les soirs, sauf le lundi,

Dîner spectacle : *Like Show Business*

Dîner à 21 h,

Spectacle à 22 h 20

Port de Fontvieille

tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,

Foire à la brocante

Expositions

Musée Océanographique

Expositions permanentes :

Découverte de l'océan

Art de la nacre, coquillages sacrés

tous les jours, à 11 h, 14 h, 15 h 30,

projection du film "Spécial Iles Canaries"

jusqu'au mois de mars 1997, de 14 h 30 à 17 h,

"Les samedis du naturaliste"

le 15 mars : "Les archipels du Pacifique Sud : petites îles, grands défis" avec *Francis Rougerle*, Directeur de recherche à l'ORSTOM

tous les mercredis, à 14 h 30,

le "Micro-Aquarium"

tous les dimanches, de 14 h à 17 h,

"La Méditerranée vue du ciel"

Congrès

Hôtel Beach Plaza

jusqu'au 10 mars,

Icones Tours

du 8 au 10 mars,

Voyage Conseil

du 10 au 14 mars,

Worldwide Business Research

du 13 au 15 mars,

Réunion Net

du 15 au 17 mars,

Voyage Conseil

Hôtel Loews

du 9 au 14 mars,

Miremont Meineke Incentive

du 13 au 17 mars,

Groupe d'Opéra

du 15 au 18 mars,

Incentive Kitensin Tomen

Hôtel de Paris

jusqu'au 10 mars,

Chrysler

du 13 au 18 mars,

Panopera Tours

du 14 au 16 mars,

Cac Eur Tour 97

Hôtel Hermitage

jusqu'au 9 mars,

Festival été 1997

du 13 au 16 mars,

American Standard

du 16 au 24 mars,

Rauscher Pierce

Hôtel Mirabeau

du 12 au 16 mars,

3 M Incentive

Centre de Rencontres Internationales

du 8 au 11 mars,

Congrès mondial de Sophrologie

du 13 au 15 mars,

Réunion de l'Académie de Paix

du 16 au 23 mars,

75^{ème} Anniversaire de l'Union Internationale Motonautique

Centre de Congrès Auditorium

du 10 au 12 mars,

Congrès Infoéthique

du 14 au 16 mars,

Réunion Motta Editore

Manifestations sportives

Monte-Carlo Golf Club

le 9 mars,

Les Prix Fulchiron - Greensome Stableford

le 16 mars,

Coupe Biamonti - Stableford (R)

Baie de Monaco

les 8 et 9 mars,

Voile : Ile Gentlemen Yachting Challenge - Triennial Trophy Banque du Gothard (Monaco) Smeralda 888

Stade Louis II

le 9 mars, à 20 h 30,

Championnat de France de Football 1^{re} division : Monaco - Auxerre*Plages du Larvotto*

le 9 mars,

21^e Cross du Larvotto organisé par l'A.S. Monaco d'Athlétisme

*

* *

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES**GREFFE GENERAL****EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de Jacques FINO ayant exploité le commerce à l'enseigne "LE P'TIT ZINC", a prorogé jusqu'au 24 septembre 1997 le délai imparti au syndic, M. Christian BOISSON, pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 21 février 1997.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M^{me} Anne-Véronique BITAR-GHANEM, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la S.C.S. LOUPANDINE & Cie et LOUPANDINE Guillaume, a prorogé jusqu'au

20 août 1997 le délai imparti au syndic, le sieur André GARINO, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 25 février 1997.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la S.C.S. POTEL & Cie et d'Alain POTEL, a autorisé le syndic Christian BOISSON, à céder de gré à gré à la société en cours de formation "Christian BARRY et Cie" les éléments du fonds de commerce exploité par la société POTEL, tels que désignés dans le projet d'acte dressé par M^e Henry REY, notaire, pour le prix de DEUX CENT QUARANTE MILLE FRANCS (240.000 F), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge des acquéreurs et sous réserve de l'homologation ultérieure de ladite cession par le Tribunal.

Monaco, le 27 février 1997.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la S.A.M. CONTINENTAL STORES, ayant exercé le commerce sous les enseignes "CARRY OUT" et "JEFF DE BRUGES", a autorisé le syndic André GARINO, à céder de gré à gré à Pierre NIGIONI, le matériel inventorié dans le local du magasin "Le Continental Stores", ce, pour le prix de QUATRE MILLE CINQ CENTS FRANCS (4.500 F), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 27 février 1997.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Jean-François LANDWERLIN, Juge-Commissaire de la liquidation des biens des sociétés anonymes monégasque LE PRET, MONALOC, MIT et des sociétés civiles GIF et AIDA, a autorisé les syndics de ladite liquidation des biens, à procéder au règlement intégral des créances privilégiées admises au passif desdites sociétés.

Monaco, le 3 mars 1997.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**RESILIATION ANTICIPEE
DE LOCATION-GERANCE***Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 20 février 1997, M. et M^{me} Charles FECCHINO, Commerçants, demeurant ensemble à Monaco, 6, rue Princesse Marie de Lorraine, et M^{me} Jacqueline ROSTAGNI, née CARLETTINI, demeurant à Monaco-Ville, 32, rue des Remparts, ont d'un commun accord, résilié par anticipation, à compter du 28 février 1997, le contrat de location gérance d'un fonds de commerce de librairie, papeterie, bazar, à l'enseigne "LA PLUME D'OIE", exploité à Monaco, 16, rue Marie de Lorraine, établi suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 janvier 1995.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au domicile des bailleurs.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

GERANCE LIBRE*Première insertion*

Aux termes de deux actes reçus par le notaire soussigné, les 17 décembre 1996 et 7 février 1997, M. Armand ASCHERI, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 2, boulevard de France, a donné en gérance libre à M. Yvan LEDUC, demeurant à Monaco, 49, avenue Hector Otto, le fonds de commerce de "débit de tabacs, buvette, vins au détail, articles de fumeurs, souvenirs et cartes postales", connu sous le nom de "CIVETTE MONEGASQUE", exploité à Monte-Carlo, 2, boulevard de France, pour une durée de trois ans.

Il a été prévu un cautionnement de 26.000 F.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE
"SCS PECORARO et Cie"
devenue **"SCS MINOJA et Cie"**
(AMICI MIEI)

**CESSIONS DE PARTS SOCIALES
ET MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes de trois cessions de parts en date du 3 décembre 1996, déposées aux minutes du notaire soussigné, par acte du même jour :

1°) M^{me} Franca IAGHER, née PECORARO demeurant à Monte-Carlo, 17, avenue de l'Annonciade, a cédé dans la société en commandite simple dont la raison sociale

est "S.C.S. PECORARO et Cie" et la dénomination commerciale "AMICI MIEI", dont le siège est à Monte-Carlo, 16, quai des Sanbarbani, au capital de 2.000.000 F à :

- M. Alfredo NATALI-MINOJA, demeurant à Monaco, 18, rue Basse, cent parts sur les cent cinquante qu'elle possède dans la S.C.S PECORARO et Cie,

- M. Renato DE ROSA, demeurant à Salzbourg (Autriche), Jahnstrasse 2, quarante parts sur les cinquante restant lui appartenir dans ladite société,

- et M. Antonio SANNA, demeurant à Gênes (Italie), Via Talamone 22/005, les dix parts restantes.

2°) Et M. Ezio BOTTEGHI, demeurant à Riccione (Italie), Via Quiliano 1, a cédé à M. DE ROSA, sus-nommé, les dix parts lui appartenant dans la S.C.I. PECORARO et Cie.

Aux termes du même acte, les associés réunis en assemblée générale ont décidé de nommer M. NATALI-MINOJA comme seul associé commandité et gérant.

En vertu de ce qui précède la société dont la raison sociale devient "S.C.S. MINOJA et Cie" existera désormais entre MM. DE ROSA et SANNA comme seuls associés commanditaires responsables des dettes sociales seulement à concurrence de leur apport et M. NATALI-MINOJA, comme seul associé commandité, indéfiniment responsable des dettes sociales.

Une expédition de l'acte susvisé a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Louis-Constant CROVETTO
Docteur en Droit - Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

EURAFRIQUE

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATIONS AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une délibération prise à Monaco, au siège social, 20, avenue de Fontvieille, le 16 décembre 1996, les actionnaires de la EURAFRIQUE, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé de modifier l'objet social et en conséquence de modifier l'article deux des statuts.

Ledit article désormais libellé comme suit :

"ARTICLE DEUX (nouvelle rédaction)"

"La société a pour objet :

" - l'achat et la vente, le négoce, l'importation et l'exportation, la commission et le courtage de tous produits de l'élevage, de la pêche, de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que toutes marchandises et fournitures se rapportant à l'industrie des produits énumérés dans l'objet social.

" - et généralement toutes les opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement".

II. - Le procès verbal de ladite assemblée extraordinaire a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes de M^e CROVETTO, par acte en date du 7 janvier 1997.

III. - Les modifications des statuts ci-dessus ont été approuvées par Arrêté de S.E.M le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 14 février 1997

IV. - Une ampliation dudit arrêté a été déposée au rang des minutes de M^e CROVETTO, le 25 février 1997.

V. - Les expéditions des actes précités des 7 janvier 1997 et 25 février 1997 ont été déposées au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco ce jour même.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 19 décembre 1996 réitéré aux termes d'un acte reçu par ledit notaire le 20 février 1997,

la société en commandite simple dénommée "TOURNIER & Cie", au capital de 100.000 F, avec siège 38, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, a cédé à la société en commandite simple dénommée "S.C.S. CARLE & Cie", au capital de 800.000 F, avec siège 38, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'achat et vente d'articles de luxe destinés au sport et au loisir, etc ... exploité 38, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, connu sous le nom de "BOUTIQUE LACOSTE".

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

RESILIATION DE DROITS LOCATIFS

Première insertion

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 février 1997, Les Hoirs MONASTEROLO, demeurant à Moraco, ont résilié contre indemnité, au profit de la Société CHAUSSURES BALLY-FRANCE, avec siège à Paris, 85 bis, boulevard Richard Lenoir, les droits locatifs lui profitant relativement à des locaux sis 5, rue Grimaldi, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE "S.C.S. SALEM, BARDINI & Cie"

CESSIONS DE DROITS SOCIAUX MODIFICATIONS AUX STATUTS

Aux termes d'un acte reçu en double minute par le notaire soussigné et M^e AUREGLIA, le 17 février 1997 il a été constaté les cessions par M^{me} Gabriella SALEM, domiciliée 17, bd Albert I^{er}, à Monaco-Condamine :

- à M. Eugenio BARDINI, domicilié 4, av. des Citronniers, à Monte-Carlo,

de QUATRE PARTS d'intérêt de 1.000 F chacune numérotées de 7 à 10 inclus, lui appartenant dans le capital de la société en commandite simple "S.C.S. SALEM, BARDINI & Cie", au capital de 200.000 F, ayant son siège 27, bd d'Italie, à Monte-Carlo ;

- à M. Enrico BARDINI, domicilié 4, av. des Citronniers, à Monte-Carlo,

de DEUX PARTS d'intérêt de 1.000 F chacune numérotées 5 et 6, lui appartenant dans le capital de ladite société ;

- et à M. Alessandro SALVADORI, domicilié 22/B Via Beppe Fenoglio, à Cuneo (Italie),

de QUATRE PARTS d'intérêt de 1.000 F chacune numérotées de 1 à 4 inclus, lui appartenant dans le capital de ladite société.

A la suite des dites cessions la société continuera d'exister entre MM. Eugenio et Enrico BARDINI, comme associés commandités, et M. SALVADORI comme associé commanditaire.

Le capital social toujours fixé à la somme de 200.000 F, divisé en 200 parts d'intérêt de 1.000 F chacune, seront attribuées, savoir :

- à M. Eugenio BARDINI, à concurrence de 80 parts, numérotées de 7 à 86 inclus ;

- à M. Enrico BARDINI, à concurrence 40 parts, numérotées 5 et 6 et de 163 à 200 inclus ;

- et à M. Alessandro SALVADORI, à concurrence de 80 parts, numérotées de 1 à 4 inclus et de 87 à 162 inclus.

La raison sociale devient "S.C.S. BARDINI & Cie" et la dénomination commerciale demeure "AGRIMONTANA INTERNATIONAL".

Les pouvoirs de gérance seront exercés par MM. Eugenio et Enrico BARDINI, associés commandités et gérants responsables, avec les pouvoirs les plus étendus et faculté pour eux d'agir séparément.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 28 février 1997.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**"BACARDI - MARTINI
(MONACO)"**

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATIONS AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une délibération prise au siège social le 28 octobre 1996, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "BACARDI-MARTINI (MONACO)", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

De modifier l'année sociale et en conséquence, l'article 25 des statuts (année sociale) qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 25"

"L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars".

II. - Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 28 octobre 1996, ont été approuvées et autorisées par Arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 23 janvier 1997, publié au "Journal de Monaco" feuille numéro 7.271 du vendredi 31 janvier 1997.

III. - A la suite de cette approbation, un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 1996, et une ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation du 23 janvier 1997, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte en date 26 février 1997.

IV - Une expédition de l'acte de dépôt précité du 26 février 1997, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 6 mars 1997.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"ARGART S.A.M."

(Société Anonyme Monégasque)

**AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATIONS AUX STATUTS**

I. - Aux termes d'une délibération prise, au siège social, le 20 août 1984, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "ARGART S.A.M." réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, entr'autres résolutions, sous réserve des autorisations gouvernementales :

a) D'augmenter le capital social de la somme de UN MILLION DE FRANCS à celle de DEUX MILLIONS DE FRANCS.

Les actions nouvelles, émises au pair, devant être souscrites et intégralement libérées, soit en espèces, soit par incorporation des réserves, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles.

La date d'entrée en jouissance des actions nouvelles lors de la souscription devant être fixée par le Conseil d'Administration.

II. - Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 1984, ont été approuvées et autorisées par Arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 12 octobre 1984, publié au "Journal de Monaco" du 19 octobre 1984.

III. - A la suite de cette approbation, un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 20 août 1984 et une ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation, précité, du 12 octobre 1984, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes de M^r Jean-Charles REY, alors notaire à Monaco, prédécesseur immédiat du notaire soussigné, par acte du 6 décembre 1984.

IV. - Par acte dressé le 24 février 1997 le Conseil d'Administration a pris acte de la renonciation par une personne physique à son droit de souscription telle qu'elle résulte de la déclaration sous signature privée qui est demeurée jointe et annexé audit acte et déclaré que :

- les DIX MILLE actions nouvelles de MILLE FRANCS chacune de valeur nominale, représentant l'augmentation du capital social décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 1984 ont été entièrement souscrites par une personne morale, par compensation avec des créances légales et exigibles qu'elle détient sur la société, ainsi qu'il résulte de l'état et de l'attestation délivrée par M. François BRYCH et M^{me} Bettina DOTTA, annexés à la déclaration.

- Décidé qu'il sera procédé soit à l'impression matérielle des actions nouvelles pour en permettre l'attribution à la société actionnaire dans les délais légaux, soit à l'établissement des certificats nominatifs d'actions intitulés au nom de la société propriétaire.

- Décidé que les actions nouvellement créées et libérées auront jouissance à compter du 1^{er} janvier 1997 et qu'elles seront soumises à toutes les obligations résultant des statuts de la société à l'instar des actions anciennes.

V. - Par délibération prise, le 24 février 1997, les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont notamment :

- Reconnu sincère et exacte la déclaration faite par le Conseil d'Administration par devant M^r REY, notaire de la société, relativement à l'augmentation de capital destinée à porter ce dernier à la somme de DEUX MILLIONS DE FRANCS.

- Constaté que l'augmentation du capital social de la somme d'UN MILLION DE FRANCS à celle de DEUX MILLIONS DE FRANCS se trouve définitivement réalisée.

Le capital se trouvant ainsi porté à la somme de DEUX MILLIONS DE FRANCS, il y a lieu de procéder à la modification de l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 5"

"Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS DE FRANCS. Il est divisé en DEUX MILLE actions de MILLE FRANCS chacune de valeur nominale, intégralement libérées, numérotées de 1 à 2.000 toutes de même catégorie".

VI. - Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 24 février 1997, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 24 février 1997.

VII. - Les expéditions chacun des actes précités, du 24 février 1997, ont été déposées avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 6 mars 1997.

Monaco, le 7 mars 1997.

Signé : H. REY.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE*Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 24 février 1997, portant réitération de l'acte du 9 décembre 1996, M. Roger Raymond SERRA, opticien, demeurant "L'Escorial", 31, avenue Hector Otto à Monaco, a cédé à la S.C.S. "BRION et Cie" au capital de 200.000 F, en cours d'immatriculation au R.C.I. dont le siège social est à Monte-Carlo 17, boulevard Princesse Charlotte, le fonds de commerce d'optique, lunetterie, optométrie, appareils d'optique et de mesures, photographie, appareils photographiques et accessoires" exploité sous l'enseigne "SERRA OPTICIEN KRYS" sis au rez-de-chaussée de l'immeuble "Blanc Castel" sis à Monte-Carlo, 17, boulevard Princesse Charlotte.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège de la S.C.S. "R. ORECCHIA & Cie" - 26 bis, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo.

Monaco, le 7 mars 1997.

**CESSION PARTIELLE
DE FONDS DE COMMERCE***Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 18 décembre 1996, enregistré audit Monaco le 20 décembre 1996, réitéré par acte également sous seing privé en date du 12 février 1997, la S.A.M. SODIPEC a cédé partie de son fonds de commerce de vente de produits d'entretien "COLGATE PALMOLIVE" à la Société à Responsabilité Limitée de droit français dénommée "SODIPEC", au capital de F. 50.000 dont le siège social est à Route de Laghet (06340) La Trinité.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège social de la S.A.M. "SODIPEC", sis à Monte-Carlo, 30, boulevard Princesse Charlotte, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 7 mars 1997.

RESILIATION DE DROITS LOCATIFS*Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte en date du 21 février 1997, la S.A.M. "Société d'Etude et de Réalisation Optiques et Analytiques" en abrégé "SEROA", a résilié au profit de l'Administration des Domaines, tous les droits locatifs dont elle est titulaire sur des locaux à usage industriel sis à Monaco - immeuble "La Ruhe" - 6, rue de l'Industrie.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les bureaux de l'Administration des Domaines - 24, rue du Gabian à Monaco - dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 7 mars 1997.

CONTRAT DE GERANCE LIBRE*Première insertion*

Suivant acte sous seing privé, le 20 décembre 1996, enregistré à Monaco le 27 décembre 1996, Folio 69R Case 2, M. Jean-Claude GUILLAUME, commerçant, de nationalité française, né le 9 juin 1942 à Commeny (Allier), demeurant à Monaco, 11, rue Bellevue, inscrit au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco sous le n° 68 P 02841, a donné en gérance libre à la Société en Nom Collectif "SODEPAR", au capital de 30 millions de francs et siège social à Romans sur Isère (26100), 1, boulevard Voltaire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le n° B 732.022.231, prise en sa succursale de Monaco, pour une durée expirant le 31 janvier 1999, un fonds de commerce sis au 18, boulevard des Moulins "Villa des Acacias" et au 19, avenue de-Bretagne à Monte-Carlo, de vente de chaussures, maroquinerie et ses accessoires de même que tous les articles produits sous la marque "CHARLES JOURDAN".

Aucun cautionnement n'est prévu.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de l'un des fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 7 mars 1997.

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

“BRION & Cie”

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 26 novembre 1996, enregistré audit Monaco le 3 décembre 1996.

1°) – M^{me} Danielle SILVESTRI, Secrétaire comptable, demeurant à Monaco - 46, rue Grimaldi, célibataire.

2°) – M. William BRION, Opticien Audioprothésiste, demeurant Maison Baillet - 5, chemin Saint Michel, Cap Roux à Eze-sur-Mer (06360), époux séparé de biens de M^{me} Catherine LEBER.

Ont constitué une Société en Commandite Simple, M^{me} Danielle SILVESTRI en qualité d'associé commanditaire et M. William BRION en qualité d'associé commandité, ayant pour objet :

“L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce d'optique, lunetterie, optométrie, appareils d'optique et de mesures, photographie, appareils photographiques et accessoires, sis à Monte-Carlo - 17, boulevard Princesse Charlotte.

“Examen de la vision, lentilles de contacts et audio-prothèse.

“Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus”.

La raison sociale est “S.C.S. BRION & Cie”.

La dénomination commerciale est “BRION, Successeur de SERRA OPTICIEN KRYS”.

Le siège social est fixé à Monte-Carlo - Immeuble “Blanc Castel” - 17, boulevard Princesse Charlotte.

La durée de la société commencera à compter de la date de son immatriculation au Répertoire du Commerce de la Principauté, et ce, pour une durée de 50 ans.

Les associés ont fait les apports suivants :

– M ^{me} Danièle SILVESTRI, une somme en espèces de F	180.000
– M. William BRION, une somme en espèces de F	20.000

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLE francs (200,000), divisé en 200 parts de 1.000 F chacune, attribuées aux associés proportionnellement à leurs apports ci-dessus.

La société est gérée et administrée par M. William BRION, sans limitation de durée.

Une expédition de l'acte précité a été déposée le 26 février 1997 au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 26 février 1997.

S.C.S. HUBBARD & CIE

Société en Commandite Simple
au capital de 200.000 F

Siège social : 35, avenue des Papalins - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 1997, les associés de la Société en Commandite Simple dite “HUBBARD & CIE”, au capital de 200.000 F, dont le siège social est 35, avenue des Papalins à Monaco, ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1^{er} janvier 1997.

Cette assemblée a nommé, en qualité de liquidateur, M. Julian D. HUBBARD demeurant 30, boulevard d'Italie à Monte-Carlo.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 février 1997.

Monaco, le 24 février 1997.

SNC ONOFRI & BUOZZI

Exerçant sous l'enseigne “ASSISTANCE MAISON”
au capital de 100 000 F

Siège sis : 14, rue de la Turbie - Monaco

MODIFICATIONS DES STATUTS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 décembre 1996 enregistrée à Monaco le 5 février 1997.

Les associés de la "SNC ONOFRI & BUOZZI" ont décidé de modifier l'article 5 des statuts relatif à l'objet social. En conséquence, l'objet social sera désormais rédigé de la manière suivante :

La rénovation, décoration, réparation, dépannage, entretien, intervention à domicile dans le domaine de l'électricité, plomberie, maçonnerie, peinture, revêtement mur et sol, menuiserie, nettoyage, chauffage, sanitaire, climatisation, équipement de cuisine, carrelage, couverture, zinguerie, ainsi que l'achat, la pose et la vente en gros et demi-gros de tous matériaux.

Une expédition de cette assemblée a été déposée le 28 février 1997 au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

CESSATION DES PAIEMENTS DE LA S.A.M. DELTA

42, quai des Sanbarbani - Monaco

Les créanciers présumés de la S.A.M. DELTA - 42, quai des Sanbarbani à Monaco, déclarée en état de cessation des paiements par jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco, rendu le 6 février 1997, sont invités conformément à l'article 463 du Code de Commerce, à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception, à M. Jean-Paul SAMBA, Syndic Liquidateur Judiciaire, Stade Louis II - Entrée F 9, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (articles 464 du Code de Commerce), les créanciers défailants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de Commerce, M. le Juge-Commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs pris parmi les créanciers.

Le Syndic,
Jean-Paul SAMBA.

LIQUIDATION DES BIENS de M. Gérard NOEL

Boucher, Charcutier et Traiteur
au Marché de la Condamine à Monaco
et exploitant un établissement secondaire
au Marché des Moneghetti
à Beausoleil (06240)

Les créanciers présumés de M. Gérard NOEL, Boucher, Charcutier et Traiteur au Marché de la Condamine à Monaco et exploitant un établissement secondaire au Marché des Moneghetti à Beausoleil (06240), déclaré en état de liquidation des biens par jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco, rendu le 13 février 1997, sont invités conformément à l'article 463 du Code de Commerce, à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception, à M. Jean-Paul SAMBA, Syndic Liquidateur Judiciaire, Stade Louis II - Entrée F 9, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (article 464 du Code de Commerce), les créanciers défailants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de Commerce, M. le Juge-Commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs pris parmi les créanciers.

Le Syndic,
Jean-Paul SAMBA.

**SOCIETE ANONYME
MONEGASQUE DE PROMOTION
IMMOBILIERE**

au capital de 1.000.000,00 F

Siège social : 24, avenue de Fontvieille - Monaco

AVIS

L'assemblée générale qui s'est tenue le 26 février 1997 a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996.

Elle a décidé la mise en distribution d'un dividende qui sera payé à compter du 26 mars 1997 aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE DE CREDIT ET DE GESTION DE MONACO - 27, boulevard Princesse Charlotte - contre remise du coupon n° 17.

Le Conseil d'Administration.

ERRATUM à la parution au "Journal de Monaco" du 28 février 1997 concernant l'avis aux actionnaires d'EUROPE 1 COMMUNICATION.

Cet avis est nul et non avenue.

**HOBBS MELVILLE
FINANCIAL SERVICES S.A.M.**

Société Anonyme Monégasque

au capital de F. 1.000.000,00

Siège social : 5, impasse de la Fontaine
Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque HOBBS MELVILLE FINANCIAL SERVICES S.A.M. sont convoqués, en assemblée générale ordinaire le jeudi 27 mars 1997, à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 1995.

– Rapports des Commissaires sur les comptes dudit exercice.

– Lecture du bilan au 31 décembre 1995 et du compte de pertes et profits de l'exercice 1995 ; Approbation de ces comptes et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion.

– Affectation des résultats.

– Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 et autorisation à renouveler aux Administrateurs pour l'exercice 1996.

– Approbation des honoraires des Commissaires aux Comptes.

– Confirmation de la nomination d'un Commissaire aux Comptes.

– Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

– Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**CREDIT MOBILIER
DE MONACO**

Mont-de-Piété

15, avenue de Grande-Bretagne - Monte-Carlo

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Les emprunteurs sont informés que les nantissements échus seront livrés à la vente le mercredi 12 mars 1997 de 9 h 15 à 12 h et de 14 h 15 à 17 h.

L'exposition aura lieu le mardi 11 mars 1997 de 14 h 30 à 16 h 30.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

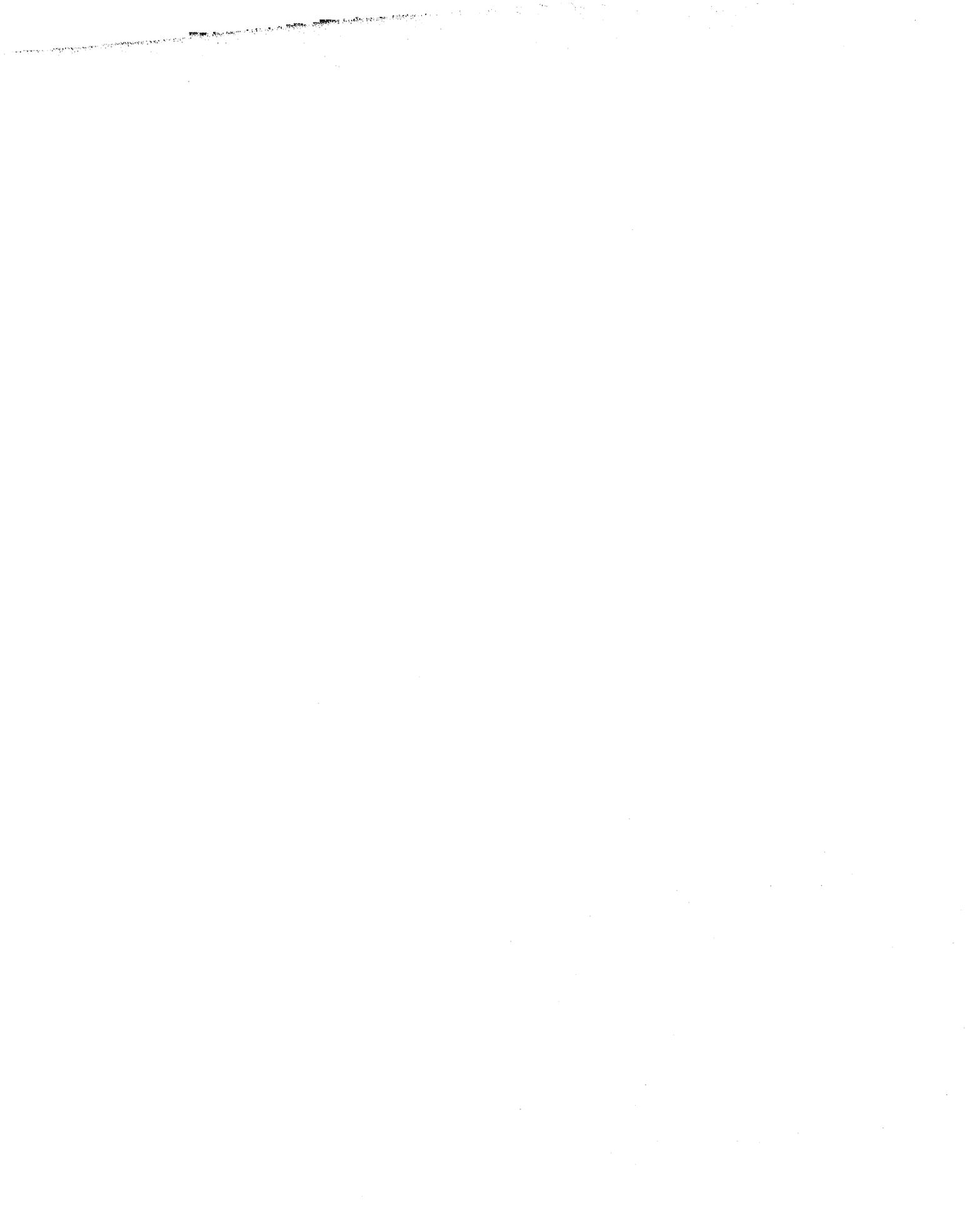
Fonds Communs de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 28 février 1997
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	15.698,10 F
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Epargne collective	Crédit Lyonnais	19.400,12 F
Azur Sécurité	18.10.1988	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	36.710,85 F
Monaco valeur	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	1.877,25 F
Americazur	06.04.1990	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	\$ 13.730,70
MC Court terme	14.03.1991	Sagefi Monaco.	Banque Monégasque de Gestion	8.515,52 F
Caixa Court terme	20.11.1991	Caixa Investment Management SAM	Sté Monégasque de Banque Privée	1.380,01 F
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management SAM	Sté Monégasque de Banque Privée	1.571,12 F
Monactions	15.01.1992	Sagefi Monaco	Banque Monégasque de Gestion	5.534,55 F
CFM Court terme 1	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	13.326,70 F
Paribas Monaco Oblifranc	04.05.1993	Paribas Asset Management Monaco SAM	Paribas	2.119,19 F
Paribas Sécurité Plus	24.01.1994	Paribas Asset Management Monaco SAM	Paribas	102.391,12 F
Paribas Performance Garantie	24.01.1994	Paribas Asset Management Monaco SAM	Paribas	5.196.361,02 F
Monaco Plus-Value	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	10.047,35 F
Monaco Expansion	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	64.163,72 F
Europe Sécurité 1	31.03.1994	Epargne collective	Crédit Lyonnais	67.305,23 F
Europe Sécurité 2	31.03.1994	Epargne collective	Crédit Lyonnais	67.192,39 F
Monaco ITL	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	6.037.308 L
Monaco FRF	18.06.1995	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	22.621,36 F
Japon Sécurité 3	02.06.1995	Epargne collective	Crédit Lyonnais	67.298,12 F
Japon Sécurité 4	02.06.1995	Epargne collective	Crédit Lyonnais	69.039,10 F
Gothard Court Terme	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	5.188,80 F
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	11.028,49 F
CFM Court Terme Lire	05.03.1996	B.P.G.M.	C.F.M.	6.817.550 L
BMM Oblitalia	16.01.1997	M.M.G. Monaco S.A.M..	Banque Martin-Maurel.	5.005.659 L
BMM Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.G. Monaco S.A.M..	Banque Martin-Maurel.	10.026,77 F

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 27 février 1997
M. Sécurité	09.02.1993	B.F.T. Gestion	Crédit Agricole	2.489.208,06 F

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 4 mars 1997
Natio Fonds Monte-Carlo "Court Terme"	14.06.1989	Natio Monte-Carlo SAM	B.N.P.	17.270,23 F

Le Gérant du Journal : Rainier IMPERTI

455-AD



IMPRIMERIE DE MONACO
